

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE**

**MAIRIE
DE
MARQUEFAVE
31390
☎ 05.61.87.85.13**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux et le quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt cinq Février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PAYEN, Maire.

Etai^{ent} présents : M. Frédéric BELLIA, M. Rodolphe BONNANS, M. Pascal DEBACQ, Mme Sandrine FURBEYRE, Mme Martine GILAMA, M. Laurent PIGNER, Madame Anne-Marie SALADO.

Etai^{ent} absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie ASPE ayant donné procuration à Madame Anne-Marie SALADO

Mme Céline CAMACHO ayant donné procuration à M. Rodolphe BONNANS

Mme Véronique CHEVRIE ayant donné procuration à M. Laurent PIGNER

M. Gilles DELAPORTE ayant donné procuration à Mme Martine GILAMA

M. Gaëtan INARD ayant donné procuration à M. Frédéric BELLIA

Mme Carole SAINT-MARTIN ayant donné procuration à Mme Sandrine FURBEYRE

Etai^t absent excusé : Aucun

Etai^t absent : Aucun

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 Novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la fixation du quorum au tiers des membres présents est de nouveau en vigueur depuis le 10 Novembre 2021 jusqu'au 31 Juillet 2022.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28/01/2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Mme Anne-Marie SALADO est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

BUDGET

1-Vote du compte administratif 2021 en conformité avec le compte de gestion tenu par le service de gestion comptable.

-Présentation du résultat de l'exercice 2021

MAIRIE DE MARQUEFAVE - BUDGET COMMUNAL - CA - 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	639 694,64	G	805 421,50
	Section d'investissement	B	328 562,72	H	464 853,01
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	282 518,68 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	241 406,66 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	968 257,36	= G+H+I+J	1 794 238,86
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	35 100,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	35 100,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	639 694,64	= G+H+K	1 087 940,18
	Section d'investissement	= B+D+F	363 662,72	= H+I+L	706 259,67
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	1 003 357,36	= G+H+I+J+K+L

-Présentation des différents bilans de consommation : Epargne de gestion, énergie, cantine notamment. M. le Maire souligne une légère baisse de la consommation de l'éclairage public qui résulte des programmes de rénovation engagés précédemment. M. Pascal DEBACQ demande quelles sont les prochaines phases de rénovation. M. Laurent PIGNER propose que l'on communique sur les bilans annuels de la commune.

Le résultat de l'exercice budgétaire de la commune reprend l'ensemble des recettes et des dépenses entre le 1^{er} janvier et le 31 Décembre de l'année. Il faut noter que la commune tient sa comptabilité en étroite collaboration avec la trésorerie, les comptes doivent se rejoindre et correspondre. Le résultat de l'année écoulée est en baisse en raison de l'évolution de certains postes de dépenses de fonctionnement tels que les dépenses de gestion courante, les charges de personnels, les dépenses énergétiques. Certains de ces postes sont incompressibles alors que pour d'autres il est possible de continuer à trouver des solutions d'économies. Il est à noter que l'un des postes qui a le plus augmenté est le contrat enfance jeunesse. (ALAE etc...) En effet, la part prise en charge par la Caisse d'allocation Familiale est restée stable, cependant la qualité des services proposée et fournie pour ce contrat (MJC) s'est beaucoup étoffée ainsi que sa fréquentation. En contrepartie les recettes de fonctionnement ont bénéficié d'une recette exceptionnelle qui a permis de compenser ces baisses.

M. le Maire rappelle qu'il ne peut pas participer au vote, qu'il doit donc quitter la séance. Il revient au Conseil municipal d'élire son président. Le Conseil élit donc Mme Martine GILAMA comme Présidente.

Le Conseil municipal après avoir entendu et débattu, arrête le compte de gestion du receveur du service de gestion comptable en conformité avec le compte administratif de la Commune.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif de la Commune en conformité avec le compte de gestion arrêté.

Puis M. le Maire réintègre la réunion. La Présidente l'informe que le CA 2021 a été approuvé par le Conseil municipal, à l'unanimité.

Monsieur le Maire informa l'Assemblée que les points qui vont suivre ont valeur informative et sont destinés à mieux appréhender le vote du budget primitif 2022.

2- Présentation des éléments préparatoires au BP 2022 :

-Présentation de la masse salariale prévisionnelle

Monsieur le Maire rappelle que la masse salariale est la principale dépense de fonctionnement. Une baisse pour 2022 est à prévoir étant donné qu'un agent est en disponibilité et qu'un autre effectuera son départ à la retraite. Les effectifs sont donc en diminution.

-Etat récapitulatif des indemnités des élus

L'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante avant le vote du BP (15 avril)

-Principaux investissements

M. Laurent PIGNER intervient pour insister sur le fait que la gestion du patrimoine doit avoir pour finalité d'investir pour l'avenir.

M. le Maire rappelle que les acquisitions foncières ont été rares par le passé. Madame SALADO complète le propos en soulignant que le foncier existant est intéressant et de qualité, il peut porter des projets d'intérêt public comme l'habitat intergénérationnel.

Principaux investissements en cours

Réaménagement de l'école maternelle

Travaux ALAE

Proposition d'investissement -Voirie

Aménagement du carrefour centre bourg

Marquage au sol rue Jules FERRY – zone piéton prioritaire- pour dédier l'îlot urbain aux activités scolaires

Branchement TAE des bâtiments publics

Proposition d'investissement -Equipements

Renouvellement de 2 ordinateurs au secrétariat (3 devis)

Alarme école primaire
Petit équipement pour l'atelier municipal

-Taxes directes locales

Le Conseil municipal est d'accord pour étudier différentes simulations d'augmentation des taxes qui seront proposées lors de la prochaine réunion.

-Les dotations

Une première estimation proposée par l'AMF situe le montant des dotations 2022 en dessous de la barre des 100 000€.

MARCHES

2- Travaux de réaménagement de l'école maternelle : déterminer le maître d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour avancer dans le projet de réaménagement de l'école maternelle, il est nécessaire de procéder à la détermination du maître d'œuvre.

Plusieurs professionnels ont été consultés (lettre de consultation sur les mêmes missions).

La Commune a reçu 2 réponses :

Atelier d'architecture RIEUDEBAT Guy : 38 280€TTC

MANENTE Jean-Luc, Architecte DPLG : 34 800€TC

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition d'honoraires de Manente Jean-Luc Architecte DPLG pour un montant total de 34 800€TTC

M. le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de retenir la proposition d'honoraires de Manente Jean-Luc Architecte DPLG pour un montant total de 34 800€TTC

3- PROGRAMME CCV : choix entre un écran multimédia ou ordinateurs portables.

M. le Maire fait part au Conseil de la possibilité offerte par la Communauté de Communes de choisir un écran multimédia (sur roulettes) ou bien 5 PC portables.

M. Frédéric BELLIA fait observer que la municipalité n'a pas l'utilité de 5 Pc portables et s'il est nécessaire d'en acheter 1 ou 2 cela ne sera pas très onéreux alors qu'acheter un écran multimédia sera plus difficile.

Monsieur le Maire propose de porter le choix de la commune vers l'écran multimédia.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de retenir l'écran multimédia.

URBANISME

4- Délibération de principe sur le projet foncier lieu-dit Escanat.

Mme SALADO Maire adjoint délégué à l'urbanisme rappelle qu'étant donné la superficie du terrain, il se prête mieux à une opération d'ensemble qui prévoit tous les raccordements aux réseaux et les accès à la voirie. Elle souligne que la zone du PLU dans laquelle il se situe préconise plutôt des opérations d'ensemble à la fois pour économiser le foncier et respecter le caractère résidentiel de la zone.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable de principe au projet. Il propose également de revenir vers le Conseil dès qu'une offre de prix aura été émise afin de la soumettre au vote.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal émet un avis de principe favorable pour un projet d'opération d'ensemble sous réserve de connaître les conditions financières du projet foncier présenté.

5-Délibération cadre pour instaurer la possibilité de travail à temps partiel dans la collectivité.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité n'avait pas encore organisé, par une délibération cadre, les modalités de mise en œuvre d'un temps partiel. Il convient donc de saisir préalablement le Comité Technique du projet de délibération. Dans sa séance du 17/02/2022, le Comité Technique intercommunal placé auprès du CDG31 a émis un Avis favorable.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis du Comité technique et de fixer les modalités de travail à temps partiel dans la collectivité.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer les modalités de travail à temps partiel dans la collectivité selon les termes de la délibération soumise à avis favorable du Comité Technique

QUESTIONS DIVERSES :

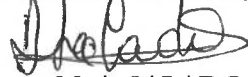
Monsieur Pascal. DEBACQ propose d'ouvrir le square Vincent Auriol au stationnement de courte durée pour faciliter l'accès à l'épicerie associative. Plusieurs conseillers ont soulevé la difficulté de faire respecter le stationnement de courte durée.

Monsieur le Maire informe du remplacement en cours du photocopieur au secrétariat (3 devis) et transfert de l'existant vers l'école primaire

Le Conseil municipal n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h40.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le : 11 Mars 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le : 25 Février 2022.

Le secrétaire de séance,


Anne-Marie SALADO



Le Maire,


Eric PAYEN

